



HAL
open science

“ L’Impossible roi féminin de Torelore (Aucassin et Nicolette, fin XIIe s. ou début XIIIe) ”

Anne Martineau Martineau

► **To cite this version:**

Anne Martineau Martineau. “ L’Impossible roi féminin de Torelore (Aucassin et Nicolette, fin XIIe s. ou début XIIIe) ”. Reines, princesses, favorites : quelle autorité déclinée au féminin ? (Actes de la Journée d’études du CELEC de Saint Étienne, le 9 septembre 2011, dir. Philippe Meunier, Cahiers du CELEC en ligne, n° 3, Université de Saint Étienne, novembre 2012), 2011, Saint-Etienne, France. hal-03679972

HAL Id: hal-03679972

<https://hal.science/hal-03679972>

Submitted on 27 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'impossible roi féminin de Torelore **(*Aucassin et Nicolette*, fin du XII^e s. ou début du XIII^e)**

Anne Martineau
Université de Saint-Étienne

Depuis sa redécouverte, au XVIII^e siècle, l'originalité d'*Aucassin et Nicolette* n'a cessé de dérouter les médiévistes¹. On y a d'abord vu un (curieux) fabliau, puis l'unique témoin du prétendu « genre de la chantefable » (cette erreur-là a la vie longue...), alors que c'est un « mime », une pièce de théâtre minimaliste², mais un mime si atypique que l'auteur, conscient de sa nouveauté, l'a lui-même baptisé « chantefable » (*cantefable*), car ce mot est un hapax, dont la seule occurrence se trouve justement... à l'avant-dernier vers d'*Aucassin et Nicolette*³ ! Le sens de cette création verbale est parfaitement clair : tour à tour on y « chante » (*cante*), en vers, et l'on y *fable* (on y dialogue, en prose)⁴. Sa naïveté feinte, son dénouement heureux, l'avaient fait juger idyllique, or elle est satirique et parodique. Mais rien ne les a autant gênés que l'épisode du royaume de Torelore, ce monde de fous, et surtout son roi impossible, au double sens du terme, car, tout chimérique qu'il fût, ils ne l'ont pas supporté.

Notre thèse est que ce monde supposé fou est en réalité un royaume utopique. Il sert à mettre en évidence la vraie folie : celle du monde féodal de fiction où vivent les héros, lui-même reflet de la société féodale réelle à laquelle appartenait l'auteur (anonyme). Pouvoir, féminité et virilité sont au cœur de la réflexion à laquelle il nous convie.

Pour le prouver, nous montrerons d'abord en quoi consiste pour lui la folie du monde féodal. Puis nous présenterons Torelore. Nous verrons ensuite, dans la diachronie, l'accueil que lui ont réservé les médiévistes, et les explications qu'on en donne encore aujourd'hui. Nous finirons par la nôtre.

¹ On n'en possède qu'un seul manuscrit : le BnF fr. 2168. Nous prenons pour édition de référence celle de Mario Roques, Paris, Champion, coll. « Les Classiques Français du Moyen Âge », 1936. La traduction est personnelle.

² Au Moyen Âge, le mot « mime » ne désigne pas un spectacle muet, mais une pièce jouée par un ou deux acteurs, chacun tenant plusieurs rôles (ce qui en fait l'ancêtre du *sketch* actuel). M. Roques était d'avis de ranger *Aucassin et Nicolette* entre le « mime » et le « dit » dramatisé (*ibid.*, « Introduction », p. V).

³ « No cantefable prent fin,/ N'en sai plus dire » (*ibid.*, XLI, p. 40, v. 24).

⁴ Il est un peu décourageant de devoir rappeler tout cela, mais l'erreur consistant à ranger *Aucassin et Nicolette* dans le « genre » de la chantefable continue de traîner un peu partout. Des médiévistes de renom ont pourtant réglé (depuis longtemps) le problème. Albert Henry, dans sa *Chrestomathie de la littérature en ancien français* (Berne, Francke, 1953, 2 vol.), et Michel Zink (pour ne citer qu'eux) classent *Aucassin et Nicolette* parmi les œuvres *théâtrales*. M. Zink ne fait pas figurer le mot « chantefable » dans son « Index des notions », et il dit avec netteté ce qu'il faut penser du mot lui-même : « L'auteur désigne cette œuvre inclassable sous le nom de *chantefable*, terme qu'il semble inventer pour la circonstance et qui n'est en tout cas pas attesté ailleurs. Il veut dire par là qu'elle fait alterner des sections en vers et des sections en prose. [...] Les dialogues sont extrêmement nombreux, particulièrement, mais non uniquement, dans les sections en prose, où ils constituent l'essentiel du texte. L'œuvre se prêtait donc certainement à une sorte de représentation où l'alternance du chant, du récit, du dialogue introduisait variété et vivacité tout en soulignant le mélange du comique et de l'émotion » (*Littérature du Moyen Âge*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, III^e Partie, « 8. La dramatisation et le rire », p. 202).

I. Beaucaire, ou le monde « réel »

Après un *Prologue* qui annonce celui du *Gargantua*, l'auteur, tel un bonimenteur de foire, y vantant les vertus thérapeutiques de son œuvre, si « douce » qu'elle guérirait les malades les plus atteints⁵, le récit débute *in medias res* par la guerre.

Présentation

Les troupes de Bougar de Valence progressent inexorablement sur les terres de Garin de Beaucaire, ravageant tout sur leur passage. Si le conflit prend pour ce dernier fâcheuse tournure, c'est qu'il se double d'un conflit familial.

Garin est bien trop vieux pour diriger son armée. Mais il a un fils, Aucassin, qui pourrait le faire, ayant l'âge d'être armé chevalier (il a donc environ seize ans). Seulement, il aime et veut épouser Nicolette, une ancienne esclave achetée toute petite par le vicomte de Beaucaire, qui l'a adoptée. Aux yeux d'Aucassin, ce ne serait pas une mésalliance : il trouve que Nicolette mériterait d'être « impératrice de Constantinople ou d'Allemagne, ou reine de France, ou d'Angleterre⁶ ». Ce n'est pas l'avis de son père, qui lui interdit de la voir. En représailles, Aucassin fait *grève* : il ne veut « ni être chevalier, ni prendre les armes, ni aller au tournoi⁷ ».

Pour tout arranger, Aucassin est en guerre avec lui-même. Sa personnalité comporte en effet des traits considérés comme « virils », telle l'agressivité, et des traits jugés « féminins » (larmes faciles, apitoiement sur soi, manque d'initiative). Or ils ne se mélangent pas, ils *alternent*, d'où un comportement en *dents de scie*, ses rares décisions se concluant toujours par le découragement et les pleurs.

Son père, lui, est un homme déterminé. Il menace le vicomte de faire tuer Nicolette, et de le tuer, lui. Le vicomte enferme sa filleule. Tout le monde parle de la disparition de la jeune fille : Garin l'a-t-il fait assassiner ? Est-elle en fuite ? La rumeur parvient aux oreilles d'Aucassin, qui tâche d'intimider le vicomte pour qu'il lui rende Nicolette. C'est un échec. Alors il se retire, malheureux (*dolans*), se réfugie dans sa chambre, et y pleure.

Entre-temps, la guerre avec Valence a pris un tour critique. Quant au conflit familial, il va atteindre un point de non-retour.

Alors que tout Beaucaire tente de défendre la cité maintenant assiégée, père et fils poursuivent leur bras de fer. Puis Aucassin se ravise et propose à son père un marché : s'il l'autorise, à son retour, à voir Nicolette, il se battra. Le père y consent.

L'auteur parodie alors les exploits de Lancelot⁸. Échappant de justesse à la mort, Aucassin capture Bougar et le livre fièrement à son père, nous apprenant à cette occasion que la guerre durait depuis vingt ans⁹ (plus que son âge). Mais Garin ne tient pas parole. Il menace de tuer Nicolette, et même son propre fils. On s'attend à un éclat de la part d'Aucassin. Or c'est avec mépris qu'il lui répond :

« Vraiment, cela m'afflige beaucoup qu'un homme de votre âge mente¹⁰ ».

⁵ Omer Jodogne l'a remarqué : « [...] il n'existe pas une seule œuvre des XII^e et XIII^e siècles où l'auteur prétende avoir écrit pour le plaisir de ses auditeurs. Mais, par hasard, Rabelais nous dit à peu près la même chose dans le prologue de *Gargantua* » (« La parodie et le pastiche dans "Aucassin et Nicolette" », Paris, *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, juin 1960, n° 12, p. 53-65 [p. 55 pour la citation]).

⁶ « [...] enpereris de Colstentynoble u d'Alemagne, u roine de France u d'Engleterre » (*Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques cit. *sup.*, II, p. 2, l. 38-39).

⁷ « [...] il ne voloit estre cevalers, ne les armes prendre, n'aller au tornoi » (*ibid.*, l. 16-17).

⁸ Dans *Le Chevalier de la Charrette* de Chrétien de Troyes (ca. 1180), où il est sujet à des crises de *somnambulisme* amoureux. Il connaît alors des mésaventures plaisantes, mais tout de même pas autant que celle d'Aucassin !

⁹ « "Père, fait Aucassins, ves ci vostre anemi qui tant vous a gerroïé et mal fait : *vint ans* ja dure ceste guerre » (*Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques cit. *sup.*, X, p. 10, l. 37-38). Nous soulignons.

¹⁰ « "Certes, fait Aucassins, je sui molt dolans quant hom de vostre eage ment" » (*ibid.*, p. 11, l. 57-58).

Puis, se tournant vers Bougar, il le libère sous condition :

« Jurez-moi, dit Aucassin, qu'aussi longtemps que vous vivrez vous ne perdrez pas une occasion de faire à mon père tout le mal possible, à sa personne et à ses biens¹¹ ».

La scène a beau être drôle, elle est grave : c'est un *parricide par procuration*.

Pourtant, dès son retour (il a escorté Bougar¹²), Garin le fait jeter en prison sans qu'il oppose la moindre résistance. Il n'essaie même pas de s'évader : il pleure.

L'histoire serait dans l'impasse sans Nicolette.

Comme Aucassin, dont elle est presque la jumelle, Nicolette présente des traits « féminins » (surtout la « douceur » : c'est pour Aucassin sa caractéristique), et des traits « virils » : détermination, inventivité, courage. Mais, chez elle, ils *fusionnent* harmonieusement. Tandis qu'Aucassin continue de se lamenter, elle s'évade, au moyen d'une corde improvisée, de la tour où elle était enfermée, après avoir coquettement revêtu sa plus belle robe, son intention étant d'aller faire ses adieux à son ami. Elle traverse un Beaucaire nocturne où patrouillent les archers du guet (la police de l'époque), qui ont reçu l'ordre de la tuer, parvient jusqu'à la prison d'Aucassin, et, à travers une fente du mur, lui dit son intention de s'exiler. Il lui fait une scène de jalousie ! Un guetteur voit les assassins et prévient adroitement Nicolette. Elle leur échappe et gagne la forêt où elle bâtit une hutte pour y attendre Aucassin.

À nouveau une rumeur parcourt le comté : Nicolette est-elle morte ou en fuite ? Elle parvient cette fois aux oreilles du comte, qui, tout content, libère son fils et donne même une fête (il est fin psychologue...) Tandis qu'Aucassin reste à l'écart, accablé de douleur, un chevalier s'approche de lui et lui suggère d'aller se distraire en forêt : peut-être y trouvera-t-il remède à son mal ? (à l'évidence, ce chevalier en sait long). Aucassin suit son conseil. En chemin, il rencontre un bouvier de son âge, le dernier des misérables, mais qui ne s'apitoie que sur le sort de sa mère, chez laquelle on est venu saisir, en l'arrachant de dessous son dos, jusqu'au méchant matelas sur lequel elle gisait. Enfin, il parvient à la hutte et s'y glisse, après avoir encore trouvé moyen de faire une chute de cheval stupide et de se démettre une épaule !

Nicolette l'y rejoint et le guérit.

Fuite dans la forêt et hutte sont autant de clins d'œil à la légende de Tristan¹³, sauf qu'ici c'est l'héroïne qui construit la hutte. Un singulier abri, tout tapissé de fleurs de lys, son emblème¹⁴, sa chair en ayant la blancheur et l'éclat.

La réunion dans la hutte de fleurs est une métaphore courtoise de l'union charnelle. À ce tournant du récit, arrêtons-nous pour un bilan.

Synthèse

Beucaire est une société patriarcale brutale, presque aussi cloisonnée qu'un système de castes, où seuls comptent les aristocrates mâles.

Le comte Garin, qui y détient le pouvoir, est un tyran.

Un tyran domestique, pour son fils, et pour sa femme, dont nous n'avons pas encore parlé, tant son rôle est mince : la malheureuse répète comme un perroquet le discours marital.

¹¹ « "Ce m'affiez vos, fait Aucassins, que, a nul jor que vos aiés a vivre, ne porrés men pere faire honte ne destorbier de sen cors ne de sen avoir que vos ne li faciés" » (*ibid.*, l. 63-65).

¹² Il ne se fie plus en la parole de son père. C'est d'ailleurs la dernière fois qu'on entend père et fils dialoguer ensemble. Les ponts sont définitivement rompus entre eux.

¹³ Dans *Le Roman de Tristan* de Béroul (ca 1160-1170).

¹⁴ « "Nicolete, flors de lis" », « "Doce amie, flors de lis" » (*Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques cit. *sup.*, XI, p. 12-13, v. 12 et 32).

Une seule fois, une modeste concession montre qu'elle n'y adhère pas vraiment : « Bien sûr, Nicolette est charmante et gaie¹⁵... ». Elle doit être seule avec Aucassin, car, en présence de son mari, elle ne se la permettrait pas. Dans leur couple, elle n'a pas voix au chapitre, et n'a jamais pu être une alliée pour son fils, qui, de son côté, en bel égoïste qu'il est alors, ne semble pas s'être soucié de ce qu'endurait sa mère (alors que le pauvre bouvier, si).

Mais Garin tyrannise aussi ses vassaux, qui souffrent, du plus haut au plus bas de l'échelle, du vicomte au pauvre bouvier, dans un comté en guerre depuis *vingt* ans...

Aussi les amants hors-la-loi suscitent-ils intérêt et sympathie. Les rumeurs le prouvent, bien que deux personnes seulement (le guetteur et le chevalier) osent désobéir au comte en les aidant. Ils le font avec discrétion, nul, à Beaucaire, ne pouvant se rebeller ouvertement, puisque gens d'armes et justice sont aux mains du comte : c'est *lui* qui a donné l'ordre de tuer Nicolette, et c'est *sa* conception du Droit qu'appliquent ceux qui confisquent son matelas à une pauvre vieille, pour rembourser la dette de son fils.

Et le pire est que le monde « réel » tout entier semble bâti sur ce modèle. Car, à côté de Beaucaire, il y a Valence, et à côté du comte *Gar-in*, le comte *Bou-gar*. La répétition de la syllabe « gar », en chiasme, syllabe qui elle-même, dès les premiers mots du récit, fait écho au mot « guerre », montre que c'est du pareil au même : « Le comte *Bougar* de Valence faisait la *guerre* au comte *Garin* de Beaucaire¹⁶ ». Seule différence entre eux : Garin est une brute rusée, Bougar une brute épaisse. Ses vassaux et sa famille, car il en sûrement une, doivent souffrir autant que ceux de Garin.

Ce monde de brutes, Aucassin, qui n'aspire qu'à la « douceur » de Nicolette, s'apprête à le quitter avec elle. Mais, avant cela, l'auteur nous a ménagé une surprise.

Celle d'un Aucassin méconnaissable, « viril », qui, au sortir de la hutte de fleurs, enfourche son cheval, et, Nicolette dans ses bras, sur l'arçon de sa selle, prend en charge leur destin. En deux vers, son coursier les transporte de la forêt au bord de la mer, où Aucassin hèle un navire marchand et négocie leur passage à bord. Mais le navire est pris dans une tempête. Il perd son cap, erre au gré des flots, finit par aborder un rivage inconnu.

II. Le royaume de Torelore

Sitôt à terre, Aucassin apprend qu'il se trouve au royaume de Torelore. Son roi est-il en guerre ? demande-t-il. — Oh oui ! et une « grande » guerre ! Sur quoi, satisfait, dirait-on, il monte à cheval, et, l'épée ceinte, Nicolette dans ses bras, prend la direction du château royal.

Arriver dans un pays en guerre n'est pourtant pas réjouissant. Sauf pour les héros de la littérature de ce temps, quand leur seigneur les persécute. Comme Tristan, banni par Marc, ou encore Éliduc (chez Marie de France), ils s'en vont à l'étranger « soldees querre », louer leurs talents militaires à un prince en guerre¹⁷. Telle est manifestement l'intention d'Aucassin : sa question sur l'état du royaume et l'épée qu'il arbore à présent au côté le prouvent. C'est donc un Aucassin totalement « viril » qui va être confronté à Torelore.

¹⁵ « "Nicolette est coïnte et gaie" » (*ibid.*, III, p. 3, v. 8). Nous nous rallions au choix de M. Roques, pour qui cette réplique fait partie du discours de la mère.

¹⁶ « [...] Li quens Bougars de Valence faisoit guere au conte Garin de Biaucaire » (*ibid.*, I, p. 1, l. 1-2).

¹⁷ « Éliduc apprend cette nouvelle / et décide de ne pas aller plus loin, / *puisqu'il a trouvé une guerre* : / il veut rester dans ce pays. / Il décide d'aider de tout son pouvoir / le roi qui est dans la situation la plus difficile / et la plus tragique / et de se mettre à son service (*en soldees remaneir*). / Il lui envoie donc des messagers / et il lui fait savoir par lettre / qu'il a quitté son pays / pour venir à son aide : / qu'il lui fasse connaître en retour sa volonté : / et s'il ne veut pas le garder à son service, / qu'il lui donne une escorte pour traverser ses terres / et aller plus loin proposer ses services (*soldees querre*) » (*Lais de Marie de France, Eliduc*, éd. Karl Warnke, trad. Laurence Harf-Lancner, Paris, Le Livre de Poche, 1990, coll. « Lettres Gothiques », p. 274-277, v. 103-118). Nous soulignons.

Aux abords du château, il demande à voir le roi. On lui dit qu'il a accouché (« il gissoit d'enfant »). — Et où est sa femme ? — À la guerre, où elle a conduit « tous ceux du pays¹⁸ ».

Aucassin est ébahi.

Scène suivante : la chambre royale, où entre Aucassin, toujours l'épée au côté, ayant laissé Nicolette s'occuper dehors de sa monture.

Le roi est couché et, à Aucassin qui l'apostrophe grossièrement : « Dis donc, espèce de fou, que fais-tu là¹⁹ ? », il répond, avec calme et dignité :

« [...] J'ai accouché d'un fils.
À la fin du mois,
Quand je serai bien remis,
J'irai à la messe,
Comme le fit mon aïeul,
Puis je reprendrai joyeusement ma grande guerre,
Contre mes ennemis.
Je n'y renoncerai pas²⁰ ! »

Furieux, Aucassin arrache les draps du lit, prend un bâton, et se met à frapper le roi, qu'il traite de « sale fils de pute », menaçant de le tuer s'il ne lui jure pas que « plus jamais aucun homme n'accouchera sur ses terres²¹ ». Que pourrait faire le roi contre un fou *armé* ? Il jure donc et accepte de conduire Aucassin sur le champ de bataille. Le héros n'a donc rien changé à son intention première : mettre son épée au service d'un prince.

La reine et l'armée sont là, et le combat fait rage, tous ayant apporté leurs munitions : des fromages frais, des pommes blettes, des œufs, et de grands champignons des prés²². Est proclamé vainqueur celui qui trouble le plus l'eau du gué.

La première stupeur passée, Aucassin éclate de rire. Il demande au roi s'il veut qu'il le venge de ses ennemis. Celui-ci ayant donné son accord, Aucassin tire son épée et, se ruant sur ces inoffensifs adversaires, en fait un affreux carnage... Horrifié, le roi l'arrête. Aucassin s'étonne. Et le roi : « Ce n'est pas notre coutume de nous tuer les uns les autres²³ ». Les ennemis s'étant enfuis, on rentre au château. Mais les gens de Torelore veulent que leur roi expulse Aucassin. Pas Nicolette. Elle a l'air si noble qu'on devrait la marier au prince aîné.

Heureusement, l'héroïne intervient.

Pour un peu, on l'aurait oubliée, l'auteur, tandis qu'il « virilisait » Aucassin, ayant fait d'elle, en parallèle, un personnage muet, cantonné à ces tâches subalternes qui, même dans les œuvres courtoises, sont souvent celles des amies des héros : garder les chevaux, par exemple²⁴. Un comble : Aucassin, croyant partir pour une guerre sanglante, l'avait laissée « dans les appartements de la reine²⁵ » ... où la reine n'était pas !

¹⁸ « Il demande u li rois estoit et on li dist qu'il gissoit d'enfant. [...] Et on li dist qu'ele est en l'ost et si i avoit mené *tox ciax du païs* » (*Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques cit. *sup.*, XXVIII, p. 30, l. 15-18). Nous soulignons. On lit en effet trop souvent que, dans le monde à l'envers de Torelore, seules les *femmes* font la guerre. C'est là solliciter le texte, qui ne dit rien de tel.

¹⁹ « "Di va ! fau, que fais tu ci ?" » (*ibid.*, XXIX, p. 30, v. 7).

²⁰ « [...] "Je gis d'un fil./ Quant mes mois sera conplis/ Et je sarai bien garis./ Dont irai le messe oïr./ Si com mes aneestre fist./ Et me grant guerre esbaudir / Encontre mes anemis./ Nel lairai mie" » (*ibid.*, v. 8-15).

²¹ « "Par le cuer Diu ! fait Aucassins, malvais fix a putain, je vos ocirai, se vos ne m'afiés que ja mes hom en vo tere d'enfant ne gerra" » (*ibid.*, XXX, p. 31, l. 7-9).

²² Manifestement, il s'agit d'agarics champêtres, variété comestible et sauvage du « champignon de Paris ».

²³ « [...] "Il n'est mie costume que nos entrocions li uns l'autre" » (*ibid.*, XXXII, p. 32, l. 14-15).

²⁴ Dans *Erec et Enide*, le héros multipliant les victoires, l'héroïne en vient à surveiller un petit haras !

²⁵ « [...] Nicolete remest es cambres la roine » (*Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques cit. *sup.*, XXX, p. 31, l. 15).

Nicolette chante au roi son amour pour Aucassin : elle ne veut pas du prince. Tout est réglé. Nous n'en saurons pas plus, en raison d'une ellipse. On apprend juste qu'ils vécurent « trois ans » à Torelore, dans un parfait bonheur²⁶.

Mais la violence les y rejoint, sous la forme de pirates sarrasins qui s'emparent du château et le pillent. Les héros sont capturés et embarqués sur des navires différents, qu'une autre tempête sépare. Aucassin arrive à Beaucaire, Nicolette à « Cartage » (Tunis ou Carthagène). Interrompons encore le récit de leurs aventures pour voir comment les médiévistes ont réagi à l'épisode de Torelore.

III. Réception et interprétations de Torelore (du XVIII^e s. au XX^e)

Si, aujourd'hui, il les fascine, du XVIII^e siècle jusqu'au début du XX^e, il a suscité un rejet presque unanime : « Fiction misérable²⁷ », « épisode [...] ennuyeux autant qu'absurde²⁸ », « pauvreté²⁹ ». Aussi les traducteurs ont-ils choisi, dans leur écrasante majorité, de le supprimer.

Nous prendrons trois exemples, un par siècle.

Censure

En 1779, Legrand d'Aussy coupe le texte depuis l'arrivée à Torelore (XXVIII) jusqu'à la fin du plaidoyer de Nicolette (XXXIII) :

Une horrible tempête qui survint les obligea de gagner le port du château de Torelore. Le damoiseau resta trois ans dans cette ville, au comble de la joie, car il avoit avec lui Nicolette, sa douce amie qu'il amoit tant. Mais une flotte sarrasine vint troubler ce bonheur³⁰.

Un appel de note, après le mot « Torelore », renvoie à la fin du livre. L'auteur y signale qu'il a supprimé un épisode. Il le résume dédaigneusement en deux lignes.

En 1878, Alexandre Bida coupe encore plus haut : à quoi bon débarquer les amoureux à Torelore, s'il ne doit rien s'y passer ? Il les amène donc de la forêt au rivage de Beaucaire, où les Sarrasins viennent les cueillir comme des fleurs :

Aucassin descend de cheval avec sa mie, comme vous avez ouï et entendu. Il tient son cheval par la bride et sa mie par la main. Et ils commencent à marcher sur le rivage. Pendant qu'il était en telle aise et en tel plaisir, car il avoit avec lui Nicolette, sa douce amie qu'il amoit tant, une troupe de Sarrasins débarque sur le rivage³¹.

La fin de l'ouvrage comporte toutefois une édition intégrale d'*Aucassin et Nicolette*. Le lecteur pourrait y prendre connaissance de Torelore, à condition d'être capable de lire dans le

²⁶ « Quant cil de Biaucaire virent lor damoiseil, s'en fisent grand joie, car Aucassins avoit bien les u castel de Torelore trois ans » (*ibid.*, XXXIV, p. 33, l. 12-14).

²⁷ Pierre Jean-Baptiste Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou Contes, Fables et Romans du XII^e et du XIII^e siècle*, Paris, Eugène Onfroy, 1779 (citation prise dans l'éd. Jules Renouart, Paris, 1829 (3 t.), t. III, p. 372, note 13).

²⁸ Gaston Paris, *Romania*, XXIX, 1879 (p. 287-292), p. 291.

²⁹ Gustave Michaut, *Aucassin et Nicolette*, Paris, De Boccard, 1901, « Avertissement », p. XLIV.

³⁰ *Fabliaux ou Contes...* (éd. Jules Renouart cit. *sup.*, t. III, p. 360).

³¹ *Aucassin et Nicolette*, traduction et illustrations d'Alexandre Bida, Paris, Hachette, 1878, p. 42-43. Gaston Paris, qui a préfacé son livre, l'approuve d'en avoir éliminé Torelore : « Les aventures de nos amoureux, une fois qu'ils ont quitté leur pays, sont si plates et si insignifiantes que le nouveau traducteur les a avec grande raison supprimées » (*ibid.*, « Préface », p. XXI).

texte une œuvre aussi ancienne, qui fourmille de traits picards. Ce qui revient à en réserver la lecture aux *happy few*.

En 1901, Gustave Michaut opte pour un compromis : il traduit Torelore, mais le rejette en *Appendice*, et, pour boucher le trou dans le texte, invente un résumé d'où est éliminé tout ce qui fait l'intérêt de l'épisode³². Des crochets indiquent cependant qu'il a été modifié :

[Là, Aucassin se montra baron preux et avisé en mainte aventure, et Nicolette, sa mie, fut admirée de tous, car elle semblait bien femme de haut lignage ; et le roi et la reine les gardèrent avec eux³³.]

On voit que les traducteurs ont ressenti une gêne croissante à manier les ciseaux.

Hypothèse du manuscrit lacunaire

Alors qu'ils raccourcissaient le texte, Gaston Paris, lui, aurait voulu le rallonger ! Il croit à une lacune dans le manuscrit³⁴ et reconstitue ainsi les passages « perdus » :

Aucassin avait appris (sans doute par Nicolette) les mauvais desseins du roi, les avait prévenus en le chassant ou tuant avec tous les siens et était resté maître du château de Torelore³⁵.

L'hypothèse a fait long feu, et, de nos jours, personne ne supprime plus Torelore. Un autre moyen a été trouvé pour éliminer ce qui en fait le scandale : son roi. Un roi pire que fainéant : un roi *féminin*. Il suffit de faire de lui un simulateur.

C'est la théorie de la « couvade ».

Hypothèse de la couvade

Le mot, et la coutume qu'il désigne, ont été popularisés en 1658 par un récit de voyage dû au pasteur Charles de Rochefort, qui l'avait vu pratiquer par les Indiens des Caraïbes :

Mais voicy la brutalité de nos Sauvages, dans leurs réjouissances pour l'acroissement de leur famille. C'est qu'au même tems que la femme est delivrée le mary se met au lit, pour s'y plaindre & y faire l'acouchée : coutume, qui bien que sauvage et ridicule, se trouve neantmoins a ce que l'on dit, parmi les paysans d'une certaine Province de France. Et ils appellent cela *faire la couvade*³⁶.

Cette province, c'est le Béarn. « Couvade » est en effet la francisation de *coubade*, mot béarnais facétieusement emprunté au lexique de l'ornithologie (car, dans cette coutume, comme chez certaines espèces d'oiseaux, le mâle couve, certes, mais il ne pond pas...)

³² « Si court qu'il soit, il m'a singulièrement gêné : je ne voulais pas le supprimer, car c'eût été par trop manquer à la fidélité que je me suis imposée ; et je ne voulais pas le laisser à sa place, car il me paraît nuire à l'effet du poème entier. J'ai pris un moyen terme et je l'ai rejeté en appendice : les curieux l'y trouveront intégralement ; les plus difficiles pourront le laisser de côté, ou l'oublier bien vite » (G. Michaut, éd. cit. *sup.*, « Avertissement », p. XLIV-XLV, note 2).

³³ *Ibid.*, p. 98-99.

³⁴ Comme on n'en possède qu'un, il est facile de *tirer sur le copiste*.

³⁵ Dans un compte-rendu de l'édition d'*Aucassin et Nicolette* par Hermann Suchier (Paris, *Romania*, 1900, tome XXIX, n° 114, p. 287-292 [p. 291 pour la citation]).

³⁶ Ch. de Rochefort, *Histoire naturelle et morale des îles Antilles de l'Amérique*, Rotterdam, 1658 (la citation est prise dans la *Dernière Edition reveuë et augmentée*, À Rotterdam, chez Reinier Leers, 1681, chap. 23 : « De la Naissance et de l'Education des Enfans des Caraïbes », p. 550-551).

Mais qui donc, le premier, a fait du roi de Torelore un homme en couvade ? Legrand d'Aussy, en 1779, dans la note évoquée plus haut, car il avait lu Rochefort³⁷. Quant à la couvade, en tant que coutume ethnologique, elle passionna l'Europe entière³⁸. Les lettrés, complétant la liste dressée par Legrand d'Aussy (qui signalait que Strabon et Diodore de Sicile avaient observé des pratiques semblables), y rajoutèrent les noms d'Apollonius de Rhodes, de Nymphodore de Syracuse, de Marco Polo... À quoi se joignirent les témoignages de voyageurs, d'ethnologues, attestant qu'elle existait toujours chez les Galibis de Guyane, les Indiens du haut Maroni et de l'Oyapock, au Tonkin, et encore, en plein XIX^e siècle (mais sous une forme très atténuée), au Béarn³⁹. On comprend que tant d'éminents médiévistes se soient ralliés à une thèse si *commode*, qui avait pour elle le prestige de la science et de l'érudition (Hermann Suchier, Gaston Paris, Mario Roques, Omer Jodogne, Jean Dufournet...) Remarquons que cela n'avait pas empêché les premiers traducteurs de juger l'épisode de Torelore détestable, ni de le censurer, et que, chez les derniers, qui le trouvent drôle, on gauchit parfois le sens du texte pour qu'il cadre avec cette théorie. Par exemple en traduisant, comme le fait J. Dufournet, « il gissoit d'enfant » par « il venait d'être père⁴⁰ ». « Il venait d'être mère » serait plus juste, l'expression « gesir d'enfant », à la seule exception d'*Aucassin et Nicolette*, ne s'employant que pour les femmes⁴¹. Selon le contexte, elle signifie « être en train d'accoucher », ou « garder le lit après l'accouchement ».

Nous récusons la théorie de la couvade, cette vieille lune.

Comment un écrivain de cette époque en aurait-il eu connaissance ?

On avança que Strabon l'avait observée chez les Celtibères, c'est-à-dire les Basques, et qu'au XIX^e siècle elle se pratiquait encore tout près, au Béarn. S'il n'y avait pas eu solution de continuité, l'auteur d'*Aucassin et Nicolette* aurait pu en entendre parler : l'action ne se passe-t-elle pas surtout en Provence ? Oui, mais il était originaire du nord (ce point a toujours fait l'unanimité chez les médiévistes), et il n'a sûrement jamais mis les pieds dans le sud, sans quoi il ne verrait pas en Beaucaire un comté (ce n'en était pas un), et il ne le situerait pas au bord de la mer, à côté d'une épaisse forêt.

Mais surtout, que viendrait faire une couvade dans *Aucassin et Nicolette* ?

Car l'œuvre n'est pas tendre pour le pouvoir patriarcal, et elle témoigne d'une telle sympathie pour la féminité que J. Dufournet va jusqu'à la qualifier d'« hymne à la femme⁴² ».

On ne peut en dire autant de la couvade.

Longtemps les savants s'efforcèrent de ne pas le voir. À les lire, ç'aurait été une forme d'adoption, une manifestation d'instinct paternel, une pratique magique visant à protéger l'enfant... Si bien qu'il fallut attendre Sir Edward Burnett Tylor, le fondateur de l'anthropologie culturelle, pour entendre un autre son de cloches. Dans son ouvrage majeur, *Primitive Culture* (1871), partant du fait qu'elle a été observée sur tous les continents, il en déduit que l'humanité tout entière l'a jadis pratiquée. C'est pour lui un témoin capital du coup d'État planétaire, advenu aux temps préhistoriques, par lequel les hommes confisquèrent le pouvoir aux femmes,

³⁷ « Cette coutume [...] n'est point une imagination de romanciers. On l'a trouvée [...] chez les Caraïbes d'Amérique » (Legrand d'Aussy, *Fabliaux ou Contes...*, éd. J. Renouart cit. *sup.*, t. III, p. 372, note 13). Nous soulignons.

³⁸ Le livre de Rochefort connut un grand succès, et fut traduit en plusieurs langues.

³⁹ Dans la couvade béarnaise du XIX^e siècle, le mari ne restait plus couché que « quatre jours ou quatre nuits », voire juste « quelques heures » (Eugène Cordier, *De l'Organisation de la famille chez les Basques*, Paris, Durand et Lauriel, 1869, p. 23).

⁴⁰ *Aucassin et Nicolette*, Paris, Flammarion, 1984, coll. « G-F Flammarion », XXVIII, p. 129, l. 21. De la même façon, il traduit, en la glosant, la déclaration du roi de Torelore à Aucassin, « Je gis d'un fil », par : « Je suis couché, je viens d'avoir un fils » (*ibid.*, XXIX, p. 133, v. 8).

⁴¹ Voir Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, t. IV, col. 1627 (l. 44-52) et 1628 (l. 1-35).

⁴² J. Dufournet, *Aucassin et Nicolette*, éd. cit. *sup.*, « Préface », p. 25.

remplaçant le matriarcat par le patriarcat⁴³. Des médecins ont signalé, avec gravité, qu'elle était préjudiciable à la santé des *vraies* accouchées⁴⁴. Quant à Bruno Bettelheim, il n'y voit ni sympathie, ni compassion aucune des hommes pour les femmes, mais un désir jaloux de récupérer à leur profit le mystère de la maternité⁴⁵.

Enfin, la couvade n'explique pas la bataille de comestibles *mous*. Or elle lui est si étroitement liée que jamais aucun censeur n'a pu supprimer l'une en gardant l'autre. Aussi a-t-on proposé encore une autre hypothèse.

Hypothèse carnavalesque

Les bizarreries de Torelore relèveraient des rituels de Carnaval, où batailles d'aliments et mascarades sont fréquentes. En présence du roi, Aucassin, « jusque-là l'homme efféminé par excellence », réagirait positivement contre « cet homme-femme qu'il ne veut plus être⁴⁶ ».

La « virilisation » d'Aucassin, comme on l'a vu, a commencé bien avant, pas plus tôt le héros sorti de la « hutte de fleurs » (c'est-à-dire juste après sa première expérience sexuelle). Sa réaction face au roi, dont il est l'hôte, n'a rien de positif : c'est celle d'un fou grossier⁴⁷. Nulle part le texte ne dit que les gens de Torelore soient *déguisés*, comme en temps de Carnaval (fêtes qui, soit dit en passant, ont souvent donné lieu à des violences⁴⁸). Enfin, si c'est être « efféminé » que d'attendre et d'espérer en pleurant, nous verrons qu'à la fin, sur ce plan-là, le héros n'a absolument pas changé.

Du XVIII^e siècle à nos jours, les critiques ont donc tous écarté d'emblée une hypothèse : que le roi ait *vraiment* accouché.

C'est la nôtre. Elle fait de Torelore un monde utopique⁴⁹.

IV. La royauté utopique de Torelore

L'auteur s'est pourtant ingénié à le faire comprendre.

⁴³ E. B. Tylor, *Primitive Culture : Researches into the Development of Civilization, Mythology, Philosophy, Religion, Language, Art and Customs*, Londres, Murray, 1871 (trad. franç. : *La Civilisation primitive*, Paris, Reinwald, 2 vol., 1876-1878 ; pour la couvade, voir t. I, p. 498 *sqq.*)

⁴⁴ « À la naissance d'un enfant c'est le mari qui reçoit les soins que réclame la mère, tandis que celle-ci, sans tenir compte de son état, reprend, dès le lendemain et peut-être dès le premier jour, ses occupations ordinaires encore accrues par les fêtes données à l'occasion de la naissance de son enfant » (Docteur Maurel, « De la couvade », *Bulletins de la société d'anthropologie de Paris*, Paris, 1884, vol. 7, p. 542-551 [p. 543 pour la citation]).

⁴⁵ « L'homme qui envie la capacité d'enfanter de la femme n'éprouve pas de « sympathie » pour elle : on attend d'elle, quand on ne l'y oblige pas, qu'elle reprenne immédiatement son travail, même si elle est épuisée par les douleurs du travail et les suites physiologiques du *post partum* » (B. Bettelheim, *les Blessures symboliques*, Paris, Gallimard, 1971 [1^{re} éd. 1954], « La couvade », p. 134).

⁴⁶ Philippe Walter, *Aucassin et Nicolette. Chantefable du XIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1999, coll. « Folio », « Préface », p. 20-21.

⁴⁷ Le roi le traite d'ailleurs de « dervé » (fou furieux) et souligne l'incongruité de sa conduite : « Avés vos le sens dervé, qui en me maison me batés ? » (*Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques cit. *sup.*, XXX, p. 31, l. 5-6).

⁴⁸ Les munitions *molles* des « combattants » de Torelore sont *totalemment* inoffensives, ce qui n'était pas le cas de celles qu'on utilisait dans les anciens carnivals. À Nice, par exemple, jusque dans les années 30, les confettis étaient en *plâtre*. On lançait aussi des oranges...

⁴⁹ Deux articles récents et intéressants ont parlé d'« utopie » pour Torelore, mais, leurs auteurs tenant pour la couvade, leurs lectures diffèrent beaucoup de la nôtre (Michelle Houdeville, « Aucassin et Nicolette, une figure de l'utopie ? », *Discours et figures de l'utopie au Moyen Âge : 5^e Congrès annuel de la Société Reineke*, Greifswald, Reineke, 1994, p. 65-71 ; et Patrice Uhl, « Le Royaume de Torelore dans Aucassin et Nicolette : entre utopie et topique », *Aux Confins de l'Ailleurs. Voyages, Altérités, Utopie. Hommages offerts au Professeur Jean-Michel Racault*, Paris, Klincksieck, 2008, p. 207-220).

Un pays de nulle part

Si peu réalistes que soient Beaucaire, Valence et Carthagène, ce sont des villes *réelles*. Torelore, c'est une onomatopée reproduisant le joyeux chant nuptial de l'*alouette*⁵⁰, lorsqu'elle s'élanche vers le ciel comme une flèche, ivre de joie⁵¹, en gaie messagère de l'aube, du printemps et de l'amour⁵². Le Moyen Âge en avait fait un refrain de chanson de pastourelles⁵³, l'équivalent de « turelure », « trairire » (auxquels correspondent les modernes « tradéridéra » et « tralala »).

Torelore, ce n'est *nulle part*.

Comme dans bien des mondes utopiques, on y arrive par hasard, et, quand on le quitte, on ne peut pas y revenir, faute de savoir où c'est. Les tempêtes, qui encadrent le séjour des amants, servent justement à brouiller les cartes... marines.

On pense à une île. Pas parce que héros et pirates l'atteignent par voie de mer : bien des pays, qui ne sont pas des îles, ont des frontières maritimes. À cause de la stupeur avec laquelle les gens de Torelore découvrent les coutumes du monde brutal d'où vient Aucassin, comme s'ils n'avaient jamais eu de contacts avec lui.

Sinon, le décor est juste suggéré, personne n'est décrit. Par bien des aspects, Torelore ressemble à Beaucaire (la meilleure preuve en est qu'au début, en y débarquant, Aucassin n'avait rien noté d'insolite). Leurs points communs servent précisément à souligner leurs différences, en un jeu de symétrie spéculaire.

Torelore versus Beaucaire

Torelore, Beaucaire : deux villes au bord de la mer, et, dans chaque ville, un château. Dans chaque château, un couple noble ayant des garçons. Un seul à Beaucaire, deux à Torelore (le nouveau-né, et, forcément, un prince *déjà* en âge d'être marié⁵⁴). Comté et royaume sont en guerre, comte et roi dans l'incapacité physique d'en assumer le commandement.

Mais, à Torelore, les rois donnent la vie, ce qui change tout.

Pourquoi Garin est-il odieux avec les femmes ? Toutes les femmes, de la comtesse son épouse à la misérable mère du bouvier. Parce qu'à ses yeux ce sont des êtres inférieurs. La maternité ne leur confère aucun prestige, puisque, pour la médecine de l'époque, leur rôle dans la conception est le plus bas qui soit : elles n'apportent que la matière. C'est le sperme, qui, informant cette matière informe, lui donne la vie et l'âme. Pour l'Église médiévale, l'accouchement est une souillure. Il répugne tant aux théologiens qu'ils le décrivent sous un jour atroce pour rappeler les pécheurs à leur néant⁵⁵.

⁵⁰ On dit de ce petit passereau qu'il *tirelire*, *turlute* ou *grisolle* (ce dernier terme étant très récent, puisqu'on n'en relève pas d'occurrence antérieure au XIX^e siècle). Au Moyen Âge, de très nombreux poètes lui ont rendu hommage (qu'on songe à la *canço* de Bernard de Ventadour : « Can vei la lauzeta mover... ») Ceux du XVI^e ont célébré son joyeux « tire-lire », notamment Jacques Peletier du Mans (*Opuscules*, 1555, « L'Alouette ») et Guillaume de Saluste du Bartas (*La Sepmaine ou Creation du Monde*, 1578, « Cinquième Jour de la Sepmaine »).

⁵¹ « Du sillon, l'alouette va montant et chantant, et elle porte jusqu'au ciel la joie de la terre » (Jules Michelet, *L'Oiseau*, Paris, Hachette, 1856, III^e Partie, « La lumière. La nuit », p. 131).

⁵² Le rossignol, chanteur nocturne, incarne l'amour mélancolique. L'alouette, qui chante au point du jour, l'amour joyeux.

⁵³ « Trairire delurieu deluriau delurele./ Trairire deluriau deluriau delurot », Adam Le Bossu, trouvère artésien du XIII^e siècle, *Le Jeu de Robin et Marion*, éd. Ernest Langlois, Paris, Honoré Champion, 1992, p. 6, v. 95-96.

⁵⁴ S'il n'y avait qu'un seul prince, le bébé, il faudrait attendre longtemps, une quinzaine d'années, avant qu'il ne *consomme* le mariage avec Nicolette. Elle-même serait alors âgée d'environ trente ans, puisqu'elle a été volée à son sarrasin de père quand elle en avait quinze : « "[...] je sui fille au roi de Cartage et fui preée petit enfes, bien a quinze ans" » (*Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques cit. *sup.*, XXXVIII, p. 35, l. 5-6).

⁵⁵ En particulier le pape Innocent III, dans son *De miseria humanae conditionis* (1195), plus connu sous le titre *De contemptu mundi*.

Le roi de Torelore, par sa faculté de mettre les enfants au monde, qu'il évoque avec dignité, s'apparente biologiquement aux femmes. Pourquoi les mépriserait-il ? C'est à la reine qu'il s'en remet pour la conduite de sa « guerre » (à la mode de Torelore), bien qu'il ait un fils adulte. Alors que Garin a poussé son fils *unique* dans une *vraie* guerre, où il a failli être tué.

Jamais le roi ne mettrait en danger la vie de quiconque. Dans son pays, la vie est sacrée. Leurs lois tiennent en Une, d'une gravité biblique, puisqu'elle opère une synthèse entre le Premier Commandement de Moïse (« Tu ne tueras point ») et le précepte christique essentiel (« Aimez-vous les uns les autres ») :

« Ce n'est pas notre coutume de nous tuer les uns les autres. »

À Torelore, certains mots n'ont pas le même sens que dans le monde réel, à commencer par « guerre ». Les gens de Torelore sont pacifistes. Le roi n'autorise Aucassin à se battre qu'à cause d'un malentendu linguistique. Dès qu'il s'en rend compte, il l'arrête. « Guerre » désigne des activités de plein air, ludiques et sportives⁵⁶. Pas des tournois : ceux d'alors sont brutaux et sanglants (raison pour laquelle Aucassin refusait d'y aller). Des sortes de matchs, où il est impossible d'être blessé, tous les projectiles étant mous ou fragiles... mais salissants⁵⁷. Le but du jeu est de transformer le gué en boue. On imagine l'aspect du terrain et celui des joueurs à la fin de la partie ! On s'explique aussi l'enthousiasme joyeux du roi (qui doit s'embêter dans son lit), à l'idée de repartir en « guerre⁵⁸ ». La preuve qu'il s'agit bien d'un jeu est que les gens de Torelore sont indignés de la façon dont Aucassin a traité leurs *ennemis* (c'est-à-dire l'équipe adverse), et demandent à leur roi de le chasser.

À son tour, « roi » ne signifie pas « monarque ». Les « gens du pays » ont accès direct à leur « roi », ils lui font leurs doléances, lui donnent des conseils, même sur le mariage de son fils (qui oserait en donner à Garin, surtout sur ce sujet ?) « Roi » désigne un Arbitre, veillant au respect de la Loi et réglant les litiges, tel celui qui oppose ses « gens » à Aucassin. En cas d'incapacité, la « reine » le remplace. « Reine » n'est donc pas le féminin de « roi » (qui lui-même est « féminin »). C'est son suppléant (sa suppléante ?)

Et si le « roi » n'en est pas un, son « royaume » n'est pas un État monarchique. Parmi les « gens », nulle mention de nobles, de vilains, de riches, de pauvres, ni même d'hommes et de femmes (seraient-ils hermaphrodites ?)

On accède peut-être à la « royauté » par plébiscite : la noblesse *innée* de Nicolette fait que les « gens » du pays la voudraient pour future reine, alors qu'ils ignorent ses origines (ce qui prouve qu'ils s'en moquent). Leur « roi » n'est pas d'accord : du moment qu'elle aime Aucassin, ce serait un mariage forcé, et rien n'est plus étranger à ce peuple que la contrainte.

On laisse le couple vivre son amour dans une totale liberté : « dans un grand bonheur et un grand plaisir⁵⁹ ».

Torelore mérite son nom : c'est un doux et joyeux pays, où il fait bon vivre et aimer.

Et, comme il l'avait fait pour Beaucaire avec Valence, l'auteur laisse deviner, en arrière-plan, un autre « royaume », avec un autre « roi » et une autre « reine », « ennemis » de ceux de Torelore, c'est-à-dire en fait semblables à eux, puisqu'ils partagent la même conception

⁵⁶ Un point bien vu par Michelle Houdeville, qui parle de « jeu sportif » (*loc. cit. sup.*, p. 67).

⁵⁷ Les projectiles sont choisis avec soin pour que l'on comprenne que les *belligérants* évitent à tout prix de se faire mal et de faire du mal aux autres. Œufs, pommes pourries, fromages blancs se passent de commentaires. Pour ce qui est des « *grands champignons des prés* » (variété *agaricus campestris*), tout amateur sait que, quand ils sont *grands*, ils sont véreux, et donc friables. De rose tendre qu'elles étaient, les lamelles de leur chapeau tournent au brun noirâtre. On se salit les mains rien qu'en les cueillant.

⁵⁸ « "Et me grant guerre esbaudir" » (*Aucassin et Nicolette*, éd. M. Roques *cit. sup.*, XXIX, p. 30, v. 13).

⁵⁹ « [...] a grant aise et a grant deduit » (*ibid.*, XXXIV, p. 33, l. 1-2).

de la « guerre ». Tout un monde utopique heureux (et fleurant bon *l'hérésie*⁶⁰ !), où les héros finiraient paisiblement leurs jours, si l'écrivain ne les en arrachait brutalement pour les reconduire dans le monde « réel ».

Retour à Beaucaire

Les navires sarrasins les ramènent chacun dans leurs villes natales, où ils sont reconnus et fêtés. Aucassin, à Beaucaire. Il est conduit en triomphe au château et, son père étant mort, en devient le nouveau seigneur. Nicolette, à Carthagène, qu'elle reconnaît pour sa ville, se souvenant soudain qu'elle est la fille de son roi. On la couvre d'honneurs, mais on veut la marier à un prince. Tandis qu'Aucassin espère en pleurant le retour de Nicolette, Nicolette déploie une énergie farouche pour rejoindre Aucassin. Elle apprend à jouer de la vièle, se déguise en jongleur, passe la mer jusqu'en Provence, poursuit sa route à pied, et parvient enfin à Beaucaire, où, tel Tristan devant Yseut, elle chante devant Aucassin, qui ne la reconnaît pas, et dont elle ne se fait pas reconnaître, leur propre histoire.

On pourrait se croire revenu au point de départ, avec un Aucassin à nouveau un peu mou, et une Nicolette hyperactive.

Erreur, car Beaucaire a changé. Aux scènes de dévastation du début (incendies, destructions, massacres⁶¹) a succédé un décor verdoyant et fleuri, où chantent les oiseaux⁶². Le comté est désormais en paix, et il le restera⁶³.

Les rapports entre comte et vassaux, eux aussi, ont changé. On tremblait devant Garin, alors qu'Aucassin, lui, siège paisiblement autour de ses « barons ». Mais, le plus frappant, c'est la considération que le nouveau seigneur de Beaucaire a pour les femmes.

Pour bien montrer que, du monde qu'incarne Garin, il voudrait faire table rase, l'auteur a supprimé la génération précédente : comte, comtesse et vicomte, n'épargnant qu'un personnage, dont on découvre alors seulement l'existence : la vicomtesse. Une fois veuve, elle ne s'est pas remariée, et Aucassin ne l'a pas obligée à le faire. Depuis Torelore, il désapprouve les mariages forcés et sait qu'un fief ne tombe pas en quenouille pour échoir aux mains d'une femme.

Aucassin a *intérieurisé* Torelore.

Aucassin était né dans une région en guerre et avait toujours connu la violence. Sa part « féminine », la plus importante, en avait horreur, même s'il lui arrivait d'y avoir recours, mais toujours, paradoxalement, pour obtenir la « douceur » de Nicolette (de son père ou du vicomte). Il était pétri de contradictions, déchiré et malheureux. Pourtant, en sortant de la symbolique « hutte de fleurs », nous l'avons vu, non sans étonnement, envisager de faire de la guerre son métier. Pauvre Aucassin ! Après ce qui s'était passé entre Nicolette et lui, il se sentait un mari et un père en puissance. Or il n'avait pas d'autre modèle de père et de mari que *son* père, qu'il

⁶⁰ Nous sommes frappée par l'absence de l'Église dans *Aucassin et Nicolette*. Pas un prêtre, pas un ermite, pas le moindre bâtiment sacré, si modeste soit-il. Pourtant son auteur devait être profondément chrétien, puisque ses personnages modèles le sont : Nicolette, qui prie toujours avant d'agir (mais, bizarrement, *jamais* dans un lieu consacré), et le roi de Torelore. L'ellipse de trois ans, elle aussi, est singulière. On dirait que l'écrivain, après avoir entrebâillé la porte de son monde utopique, la refermait vite. En dire plus serait-il dangereux ? Il est vrai que le programme du roi, qu'Aucassin a dérangé (sans forcément l'y faire renoncer), comportait de se rendre à la « messe » (*ibid.*, XXIX, p. 30, v. 11). Mais rien ne prouve qu'il s'agisse d'une messe de purification. D'ailleurs, que peut signifier « messe » dans un monde où tant de mots ont un sens *différent* ? Que peut y être un « mariage » ? Dans le monde réel, ce sont des *sacrements*. Et à Torelore ? *Motus*.

⁶¹ « [...] li quens Bougars de Valence [...] li argoit sa terre et gastoit son païs et ocioit ses homes » (*ibid.*, II, p. 1, l. 1-7).

⁶² « A Biaucaire sous la tor/ Estoit Aucassins un jor,/ La se sist sor un perron,/ Entor li si franc baron ;/ voit les erbes et les flors/ S'oit canter les oiseillons » (*ibid.*, XXXIX, p. 36, v. 1-6).

⁶³ « Il le menerent u castel de Biaucaire, si devinrent tot si home, si tint se tere en pais » (*ibid.*, XXXIV, p. 33, l. 15-16).

haïssait au point de désirer sa mort (et qu'il ne pleurera pas). Torelore a donc été pour lui un choc avant d'être une délivrance. Sa réaction violente n'a duré qu'un jour. Il s'y est adapté et y a vécu heureux trois ans.

À Torelore, Aucassin a rencontré un homme bien plus féminin que lui, féminin jusque dans son rôle biologique, et pour qui c'est normal. Un père qui est une mère. Et un vrai chrétien. Aucassin a compris que s'il pouvait garantir la paix, c'est qu'il l'incarnait dans sa personne. Aucassin s'est alors accepté tel qu'il était. Désormais en paix avec lui-même, il en fait bénéficiaire son comté à son retour.

Il ne reste plus qu'à réunir les héros. De façon significative, c'est à la vicomtesse, cette femme pleinement maîtresse de sa personne et de ses biens, qu'en est laissé l'honneur. Des soins de beauté intensifs et de riches atours ayant rendu à Nicolette toute sa beauté, elle conduit Aucassin dans ce qui est désormais sa maison à elle, où l'attend, sur un siège si richement paré qu'il a des allures de trône, une Nicolette en majesté.

Une utopie, si tôt dans notre littérature ? Cela n'a rien d'étonnant.

Avant *Aucassin et Nicolette*, le Moyen Âge avait déjà produit des récits dont les héros abordaient dans des îles fabuleuses. Mais il s'agissait de voyages (souvent effrayants) dans l'au-delà, alors que la « chantefable » nous parle du bonheur ici-bas⁶⁴.

De plus, l'utopie déborde le cadre de Torelore, puisque, de retour à Beaucaire, au lieu de porter en lui la nostalgie de ce monde perdu, Aucassin met en pratique, dans les limites de son comté, ce qu'il y a appris et en est réalisable (l'égalité des sexes à défaut de leur indifférenciation, par exemple). Beaucaire devient alors à son tour un lieu utopique, un îlot de douceur dans un océan de violence.

Et, ce gouvernement modèle, l'écrivain rêve de le voir adopter par l'ensemble du royaume, puisque Nicolette est digne d'être *reine de France* et qu'elle a pour emblème la *fleur de lys* (et, peut-être, de le voir ensuite se propager dans le monde entier, Nicolette méritant aussi les couronnes d'Angleterre, du Saint-Empire, de Constantinople...)

Il l'a dit dès le *Prologue* : ce monde est malade. Tout de suite, il a nommé la maladie : « guerre ». Pour que la France soit heureuse et en paix, il faudrait à sa tête un couple tel qu'Aucassin et Nicolette. Ils règneraient à *deux* et avec douceur, s'étant mariés librement, par amour, sans souci de rang social. L'ambition ne serait pas leur fait. Car si Aucassin a toujours préféré Nicolette aux riches partis que voulait lui voir épouser son père, Nicolette a refusé deux trônes pour s'unir à Aucassin.

Pour y parvenir, bien des choses doivent être réformées.

D'abord l'éducation des jeunes gens nobles, qui vise alors tout entière à faire d'eux des *guerriers*.

Mais la littérature aussi est pointée du doigt, car, même devenue courtoise, elle célèbre toujours le culte de la prouesse et ne remet pas en cause l'institution du mariage, tel qu'il est alors conçu : une affaire de familles. D'où le recours à la parodie, qui prend surtout pour cibles les héros les plus célèbres de ce temps : Lancelot et Tristan. Elle devient féroce à l'arrivée d'Aucassin à Torelore, puisqu'en voulant se comporter comme dans les romans, il se conduit comme un fou, et relègue Nicolette dans son ombre.

Aussi, pour donner le bon exemple, l'auteur écrit-il *Aucassin et Nicolette* : une œuvre si « douce »...

⁶⁴ Même si cette société heureuse est sous-tendue par une conception du christianisme que l'auteur ne peut exposer clairement, sous peine de s'attirer les foudres de l'Église.